



DCM 20/ L 6
1.1.2

DECISION PORTANT SIGNATURE du Contrat relatif à l'acquisition de l'œuvre : « les trois figures ».

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 avril 2014 donnant délégation à M. Le Maire,

Considérant qu'il convient d'enrichir le patrimoine culturel de ville par l'achat d'une œuvre d'art,

Considérant le Budget Municipal,

DECIDE

Article 1 : de signer ledit contrat avec les ayants droit de l'artiste René Letourneur, pour un montant de 95 000 euros HT.

Article 2 : dit que les dépenses afférentes à ce dernier sont inscrites au budget de la ville sur les imputations correspondantes.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Madame la Trésorière Municipale,
- Les ayants droit de l'artiste René Letourneur.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Publication/Affichage le 11/03/2020
Pour le Maire et par délégation
L'Agent Autorisé

Fait à Fontenay-aux-Roses le 11 MARS 2020

